



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°14**

**Publié le 27 janvier 2021**



**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....3**

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière d'action sociale et hygiène-sécurité.....3
- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Ressources Humaines.....4
- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de SIC.....5
- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Logistique et Bâtimentaire.....6
- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Gestion Budgétaire, Ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.....7

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....11**

**Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques.....11**

- Arrêté en date du 27 janvier 2021 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la circonscription de la sécurité publique de Calais.....11

---

## SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

---

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière d'action sociale et hygiène-sécurité

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2021 modifié accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

### DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Dominique LECOURT, Responsable du Service Qualité de Vie au Travail et à Mme Agnès GRARD, Ajointe au Responsable du service Qualité de Vie au Travail et Responsable du Pôle « Médico-Social », à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de l'action sociale des structures bénéficiaires du SGCD à l'exception :

- des conventions de restauration
- des conventions avec les amicales
- des arrêtés de composition des CLAS
- de toutes décisions relatives à l'emploi des crédits collectifs d'action sociale
- des recours sur les décisions individuelles

Article 3 : Délégation est donnée à M. Dominique LECOURT, Responsable du Service Qualité de Vie au Travail à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Qualité de Vie au Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LECOURT, cette subdélégation de signature est exercée par Mme Agnès GRARD, Ajointe au Responsable du service Qualité de Vie au Travail et Responsable du Pôle Médico-Social.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Agnès GRARD, Ajointe au Responsable du service « Qualité de Vie au Travail » et Responsable du Pôle Médico-Social et à M. Gilles DOUYLENS, Responsable du Pôle « Hygiène-Sécurité » à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence de leur pôle respectif.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Arras, le 25 janvier 2021

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais  
signé Jérôme COLLAS

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Ressources Humaines

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2021 modifié accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat général commun départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Après avis conforme du Secrétaire Général de Préfecture ou des Directeurs des Directions Départementales Interministérielles, délégation de signature est donnée à M. Johann CORNU, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion déconcentrée des personnels des structures bénéficiaires définis par l'arrêté portant création et organisation du SGCD, à l'exception :

- des arrêtés portant organisation des structures
- des arrêtés portant règlement intérieur des structures
- des arrêtés portant répartition des postes et points NBI (Durafour, ville, mer)
- des avis en matière de mobilité des agents titulaires et de leur date d'effet
- des décisions individuelles relatives à la mobilité des agents titulaires autres que celles prises par les échelons régionaux ou centraux
- des décisions en matière de régime indemnitaire
- des décisions relatives aux astreintes et heures supplémentaires
- des décisions portant sur le télétravail
- des décisions portant sur les entretiens professionnels
- des décisions portant sur les changements de groupe RIFSEEP dans le cadre d'une mobilité ou d'une promotion
- des décisions concernant les sanctions disciplinaires du premier groupe et des avis sur les sanctions disciplinaires autres que celles du premier groupe
- des décisions concernant les élections professionnelles
- de tous recours en matière de ressources humaines
- des avis sur les promotions
- des notes administratives ou chartes locales pour application aux agents de la structure

Délégation est donnée à M. Johann CORNU, Responsable du Service des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann CORNU, ces subdélégations de signature sont exercées par Mme Stéphanie QUIGNON, Ajointe au Responsable du Service des Ressources Humaines et Responsable du Pôle Gestion des Carrières.

Article 3 :

Article 3-1 : Délégation est donnée à Mme Stéphanie QUIGNON, Responsable du Pôle « Gestion des Carrières », à l'effet de signer:

- les arrêtés d'organisation d'un concours local
- les décisions portant gestion des positions statutaires, du temps partiel, de la maladie ou des accidents du travail
- les décomptes des retenues rétroactives pour validation de services auxiliaires
- les états de service d'agents et anciens agents de l'Etat
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie QUIGNON, cette délégation de signature est exercée par Mmes Sophie FINOT et Emmanuelle LALLEMAND, Adjointes.

Article 3-2 : Délégation est donnée à Mmes Sophie FINOT et Emmanuelle LALLEMAND, Adjointes à la Responsable du pôle « Gestion des Carrières », à l'effet de signer :

- les notifications des décisions portant gestion des positions statutaires, du temps partiel, de la maladie ou des accidents du travail
- les décomptes des retenues rétroactives pour validation de services auxiliaires
- les états de service d'agents et anciens agents de l'État
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Marie-Charlotte COURMONT, Responsable du Pôle « Rémunération » à l'effet de signer :

• les documents de liaison avec le centre électronique de la trésorerie générale du Nord pour l'établissement des rémunérations des fonctionnaires et agents relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (préfecture et sous-préfectures),

- les attestations d'activité salariée pour la sécurité sociale,
- les demandes d'annulation de cotisations de sécurité sociale et de versement-retraite,
- les fiches indemnitaires à la demande de l'agent
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Charlotte COURMONT, cette subdélégation de signature est exercée par Monsieur Dominique DESRUELLE, Adjoint à la Responsable du Pôle « Rémunération ».

Article 5 : Par intérim du Responsable du Pôle « Gestion des Carrières » délégation est donnée à Madame Line KUC, Adjointe, Responsable du Pôle « GPEEC » à l'effet de signer :

- les conventions d'accueil de stagiaires extérieurs et correspondances afférentes
- les contrats d'apprentissage
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Arras, le 25 janvier 2021

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais  
signé Jérôme COLLAS

---

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de SIC

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2021 modifié accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 est subdéléguée à :  
- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer :

- toutes correspondances à caractère technique concernant les servitudes « radio-électriques », le fonctionnement, l'exploitation, l'implantation et la maintenance des installations et appareils téléphoniques et radiotéléphoniques du ministère de l'intérieur,  
- toutes correspondances relevant de la compétence du service n'impliquant pas d'autres décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Pascal HEKLINGER, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Stéphane LACROIX Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du SIDSIC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Pascal HEKLINGER, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Arras, le 25 janvier 2021

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais  
signé Jérôme COLLAS

---

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Logistique et Bâtimentaire

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2021 modifié accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe  
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Après avis conforme du Secrétaire Général de Préfecture ou des Directeurs des Directions Départementales Interministérielles, délégation de signature est donnée à Mme Delphine CHEVALIER, Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire, à l'effet de signer les autorisations de conduire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine CHEVALIER, cette subdélégation de signature est exercée par M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle «Entretien Bâtimentaire ».

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Delphine CHEVALIER, Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Logistique et Bâtimentaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine CHEVALIER, cette subdélégation de signature est exercée par M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle « Entretien Bâtimentaire ».

Article 4 : Délégation de signature est donnée à M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle « Entretien Bâtimentaire » et à M. Manuel DUMONT, Responsable du Pôle « Soutien et Logistique » à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence de leur pôle respectif.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Arras, le 25 janvier 2021  
Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais  
signé Jérôme COLLAS

---

- Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Gestion Budgétaire, Ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

**Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

**Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté du 5 janvier 2021 modifié accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

**Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

**Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de Secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les délégations de signature conférées par l'arrêté préfectoral modifié du 5 janvier 2021 en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1-1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, à Madame Anne-Sophie MARGOLLE, Adjointe et à Monsieur Stéphane LACROIX, Adjoint, Responsable du SIDSIC pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés.

Article 1-2 : à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, dans la limite de 10 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BONNEL, cette subdélégation de signature est exercée par Mme Virginie DHESSÉ, Adjointe à la Responsable du service Gestion Budgétaire et Responsable du Pôle « Marchés Publics et Stratégies Immobilière et Financière ».

Article 1-3 : aux délégués suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat et les bons de commandes Chorus
- Les demandes pour engagement de subvention: acomptes et soldes de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés

Article 1-4 : aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bons de livraison certifiés)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

BOP	Service	Agents	Fonctions	
354-723-348-362-349-363	Service gestion budgétaire	Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Evelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Virginie DHESSSE	Responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière	
		Françoise LASCHAMPS	Adjointe à la responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière	
		Christelle POTDEVIN	Agent au pôle marché	
354-723-348-362-206-113-135-181-134-163-349-363	Service logistique et bâtimentaire	Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – Responsable du pôle entretien bâtimentaire	
354-206-113-135-181-134-163-349		Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique	
		Philippe BODELOT	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique	
		Catherine DELBARRE	Adjointe au responsable du pôle soutien et logistique	
		Philippe CHANTRY	Gestionnaire des archives de la DDTM	
		Pierre DUMARQUE	Chargé(e) de gestion administrative et logistique	
		Marianne CANDELIER	Chargé(e) de gestion administrative et logistique	
		Emmanuelle DUPROS	Chargé(e) de gestion administrative et logistique	
		354	Robert GUSTIAUX	Gestionnaire reprographie
		354-206-113-135-181-134-163-349	Hervé Guidet	Gestionnaire de Pool
			Annie Lenglos	Agente polyvalente au SGC
Christine MER			Agente polyvalente au SGC	
354-723-348-362-349-363			René CRIVIER	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire
			Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire
			Fabrice NOURTIER	Agent de maintenance
			Manuel TREHOUX	Agent de maintenance
215-217-216 -176-124-206-354			Eddie HERBEZ	Agent de maintenance
		Antoine CAILLERETZ	Agent de maintenance	
		354	Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie travail Et responsable du pôle médico-social
			Céline CHEVILLON	Adjointe au responsable du pôle médico-social
	Brigitte DUSSART		Agent pôle médico-social	
	Ludovic THUILLIEZ		Agent au pôle Hygiène et sécurité	
Karine JANKOWSKI	Agent au pôle Hygiène et sécurité			
Aurélie CODVELLE	Agent au pôle Hygiène et sécurité			
354	Sous Préfecture de Béthune	Anthony POULARD	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Boulogne	Fabienne LEPRETRE	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Calais	Catherine FOURMENTIN	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Lens	Sandrine LEFORT	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Lens	Bruno HAY	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Montreuil	Charles MUYS	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Saint Omer	Marie-Françoise HUMETZ	Gestionnaire budgétaire	
354-349	Service interministériel départemental information et communication	Sylvie DELVALLE	Gestionnaire budgétaire	
354	Service du Cabinet du Préfet	Murielle DEKESTER	Gestionnaire budgétaire	
		José BRIET	Chef du garage Préfecture	



Article 1-5 : Aux personnes suivantes pour valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

BOP	Service	Agents	Fonctions
354-207-205-135 216	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire
		Alain ROSZAK	Gestionnaire budgétaire
		Isabelle DELECOURT	Gestionnaire budgétaire
			pour les Etats de Frais jusqu'à 100 €

Aux personnes suivantes, sous l'application Chorus-DT :

- pour valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations (service gestionnaire (SG))

BOP	Service	Agents	Fonctions
354-207-205-135 216	Service gestion budgétaire	Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire
		Alain ROSZAK	Gestionnaire budgétaire
		Isabelle DELECOURT	Gestionnaire budgétaire

- pour exercer le rôle de FC (« Facturation centralisée »)

BOP	Service	Agents	Fonctions
354-207-205- 135-216	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire

Article 1-6 : Pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État :

- à Mme Christelle CUVELLIEZ, Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Évelyne WALLET, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Séverine THELLIER, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »

Article 1-7 : aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer.

Programme	Service	Déléataire	Fonction
354-723-348-362-206-349-363	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Evelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Maxime THERY	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Isabelle DELECOURT	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Delphine LESUR	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Virginie DHESSE	Responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière
		Françoise LASCHAMPS	Adjointe à la responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière
Christelle POTDEVIN	Agent au pôle marché		
354-723-348-362-206-113-135-181-134-163-349-363	Service logistique et bâtimentaire	Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – Responsable du pôle entretien bâtimentaire
354- 206 – 113-135 – 181 – 134 – 163-349		Virginie CREMETZ	Agent polyvalent pôle soutien et logistique
		Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique
		Philippe BODELOT	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique
		Emmanuelle DUPROS	Chargé(e) de gestion administrative et logistique
354-723-348-362-349-363		Marianne CANDELIER	Chargé(e) de gestion administrative et logistique
		Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire
		Fabrice NOURTIER	Agent de maintenance
215-217-216 -176-124-206-354	Service qualité de vie travail	Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie travail et responsable du pôle médico-social
		Céline CHEVILLON	Adjointe au responsable du pôle médico-social
		Brigitte DUSSART	Agent pôle médico-social
354	Sous Préfecture de Béthune	Anthony POULARD	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Boulogne	Fabienne LEPRETRE	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Calais	Catherine FOURMENTIN	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Lens	Sandrine LEFORT	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Lens	Bruno HAY	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Montreuil	Charles MUYS	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Saint Omer	Marie-Françoise HUMETZ	Gestionnaire budgétaire
	Service du Cabinet du Préfet	Murielle DEKESTER	Gestionnaire budgétaire
354-349	Service interministériel départemental information et communication	Sylvie DELVALLE	Gestionnaire budgétaire

**Article 2 :** Délégation est donnée à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Gestion Budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BONNEL, cette subdélégation est exercée par Mme Virginie DHESSE, Ajointe à la Responsable du Service Gestion Budgétaire et Responsable du Pôle « Marchés Publics et Stratégies Immobilière et Financière »

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Arras, le 25 janvier 2021

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais  
signé Jérôme COLLAS

---

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

---

### PÔLE D'APPUI TERRITORIAL – MISSION CONTENTIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

---

- Arrêté en date du 27 janvier 2021 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la circonscription de la sécurité publique de Calais

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M.Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 Juillet 1994 portant création d'une régie de recettes auprès des services de police de la circonscription de sécurité publique de Calais;

Vu la demande présentée par Monsieur Franck Tilliou commissaire central du CSP Calais ;

Vu l'avis favorable de Monsieur de directeur régional des finances publiques en date du 20 janvier 2021

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais .

### ARRÊTE

Article 1er: Monsieur David FLAHAUT, Brigadier-Chef de police, est nommé régisseur de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Calais

Article 2 : Monsieur David FLAHAUT est dispensé de constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3 : Monsieur David FLAHAUT percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 4 :En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Laurent TOMIS, Major de police, est désigné suppléant ;

Article 5: Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur régional des finances publiques, Monsieur le Directeur départemental la sécurité publique du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras le 27 janvier 2021

Le préfet,  
Signé Louis LE FRANC